

## **Extrait du Registre des Délibérations**

### **DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### **Séance du mercredi 8 juillet 2020 à 18 heures**

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 2 juillet 2020, s'est réuni salle du Conseil communautaire, 1 rue Andréï Sakharov, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Danièle Brochu, Marie-Madeleine Bergot, Gérard Jambou, Pascale Douineau, Pierrick Le Guirrinec, Nadine Constantino, Eric Alagon, Stéphanie Mingant, Manuel Pottier, Isabelle Baltus, Yves Schryve, Morgane Côme, Emilie Cerisay, Christophe Couic, Frédérique Dieter-Pustoc'h, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Ronan Gouerec, Isabelle Le Douaron, Arnaud Le Pennec, Sylvana Macis, Pierre Guillon, Eric Saintilan, Sonia Ollivier, Michel Tobie, Anne Daniel, Alain Kerhervé.

Pouvoirs :

Michel Forget a donné pouvoir à Danièle Kha  
David Le Doussal a donné pouvoir à Pierrick Le Guirrinec  
Sylvain Victorin-Savin a donné pouvoir à Anne Daniel

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Christophe Couic

#### **4. MAISONS EN PAN DE BOIS : APPEL A PROJET REGION BRETAGNE « REVELER ET REINVESTIR L'ARCHITECTURE URBAINE EN PAN DE BOIS »**

##### Exposé :

Le centre-ville de Quimperlé est à la fois porteur de l'histoire et de l'identité de la Ville. C'est historiquement un carrefour administratif, religieux, commerçant important, avec ses axes de mobilité automobiles, ferroviaires, pédestres. A la confluence des 3 rivières, les lieux présentent un relief marqué avec des pentes boisées. Sa configuration en 2 quartiers est particulière : la basse-ville plus ancienne, centre aristocratique et religieux, et la haute-ville, qui s'est développée autour de l'église Saint-Michel et de sa place (centre d'origine commerçant), qui proposent une diversité de fonctions comme d'ambiances paysagères et urbaines.

Cette stratégie de dynamisation, notamment développée dans le cadre de l'AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) de la Région Bretagne, « Dynamisme des centres-villes et dynamisme des bourgs ruraux » auquel la Ville de Quimperlé a été retenu en 2019, s'appuie sur une démarche active de soutien à la qualité architecturale et au cadre de vie à travers l'obtention du label « Pays d'Art et d'Histoire ». Elle se traduit par la nécessité « **d'habiter le patrimoine** ».

Cependant, l'habitat en pan de bois de Quimperlé est dans un état sanitaire préoccupant, notamment pour certains édifices.

Dans ce contexte, la Ville de Quimperlé souhaite répondre l'appel à projet de la Région Bretagne « révéler et réinvestir l'architecture urbaine en pan de bois » sur le volet n°3 en demandant un diagnostic sanitaire pour cinq maisons, 3 situées rue Brémond d'Ars et 2 situées place st Michel, protégées au titre des Monuments Historiques. Le budget minimum fixé pour l'exécution de cette action est de 25 000 €.

Cette démarche de diagnostic sanitaire concernant les cinq maisons en pan de bois s'inscrit plus globalement dans le cadre d'une requalification des espaces publics de la basse-ville et de la haute-ville de Quimperlé. En effet, plusieurs projets de revitalisation du centre-ville sont actuellement en phase d'étude.

Le volet n° 3 de l'appel à projet de la Région Bretagne, « Aide au diagnostic sanitaire par un architecte du patrimoine » fixe les règles suivantes :

- Maximum de 50% du coût du projet
- Aide de la Région Bretagne plafonnée à 10 000€
- Le diagnostic doit inclure une liste hiérarchisée des travaux en fonction de leur degré d'urgence
- La collectivité porteuse du projet assure un accompagnement des propriétaires privés pour la recherche d'aides financières et des conseils nécessaires à la réalisation des travaux

Le plan de financement prévisionnel pour l'exécution de cette action est fixé ainsi :

DEPENSES		RECETTES	
<b>Diagnostic sanitaire de 5 maisons</b>		<b>Région Bretagne (50% / plafond 10 000 €)</b>	
<b>(5 000 € / maison)</b>	<b>25 000</b>		<b>10 000</b>
		<b>Ville de Quimperlé</b>	<b>15 000</b>
<b>TOTAL (HT)</b>	<b>25 000 €</b>	<b>TOTAL (HT)</b>	<b>25 000 €</b>

Envoyé en préfecture le 13/07/2020

Reçu en préfecture le 13/07/2020

Affiché le

ID : 029-212902332-20200708-080704-DE

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal :

- de décider de répondre à l'appel à projet de la Région Bretagne « révéler et réinvestir l'architecture urbaine en pan de bois » sur le volet n°3,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions nécessaires auprès de chacun des propriétaires

Avis favorable de la commission Arts, culture, patrimoine et promotion de la langue bretonne du 1<sup>er</sup> juillet 2020

Avis favorable de la commission finances, évaluation des politiques publiques et administration générale, tranquillité publique du 1<sup>er</sup> juillet 2020

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.



Le MAIRE,  
Michaël QUERNEZ.